

doit être un peu plié à droite ; & celui qui est hors la main doit l'être à gauche. Cette posture augmente la grace d'un Cheval qui trote bien, lui fait voir son chemin, lui tient la croupe sur la ligne des épaules, & le fait trotter ferme & uni d'épaules & de hanches. Ceux qui ne trotent pas dans cette posture ont le défaut, ou de baisser la tête vers le bout du timon, ce qui leur fait jeter la croupe dehors & sur les traits ; ou au contraire, de tendre le nez & tirer à la main, ce qui est d'autant plus dangereux qu'ils peuvent forcer la main du Cocher ; ce qu'on appelle vulgairement, *Prendre le mors aux dents* ; & ceux qui sont dans le carosse ou aux environs, risquent de perdre la vie, ou d'être estropiés. On voit souvent aussi de deux Chevaux, l'un baisser le nez & l'autre lever la tête, posture désagréable, & tout-à-fait discordante ; ce qui ne se rencontreroit point, s'ils avoient été ajustés.

Si quelqu'un trouve étrange que je donne les mêmes principes, pour les Chevaux de carosse que pour ceux de manège ; qu'il examine les attelages des Seigneurs curieux en beaux équipages, qui font dresser leurs Chevaux au manège, avant que de les mettre au carosse ; & il sera persuadé de la différence d'un Cheval dressé à celui qui ne l'est point. Je ne demande pas que l'on confirme un Cheval de carosse, comme celui de manège, dans l'obéissance pour la main & les jambes ; je veux simplement qu'on le dégourdisse, qu'on lui fasse la bouche, & surtout qu'on lui apprenne à piafer, à craindre le fouet, & à obéir au moindre mouvement qu'on en fait. Je ne conseilerois pas non plus d'employer ces règles pour toutes sortes de Chevaux de carosse ; je ne parle